

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NIMES - 3003 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 07/07/2026 - B2026/009337 - 2007 B 00506 - 494 825 623 - 2WM

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD

Formulaire obligatoire

2025

(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

Cocher la case si néant ☐

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS										
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾							c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾							e			
							f			
							g			
							h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾							i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j			
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾							Total (a à h)			
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
					à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
						Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1			2	3	4	5	6	7	8	
SARL MATWIN ASSOCIE 34 RUE HAUTE 3021 FOURNES			5000	2025						
I DIVERS										
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)										
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION										
RÉMUNÉRATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %					
								0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)					MVLt restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
					MVLt imputée sur les PVLt de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)					MVLt réalisée au cours de l'exercice					
					MVLt restant à reporter					
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONCS (article 222 bis du CGI)										
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice										
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice										

①

BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2025

cerfa

N° 15949 * 07

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		2 WM		Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise		34 RUE HAUTE		30210 FOURNES			
SIRET		4 9 4 8 2 5 6 2 3 0 0 0 1 5					
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2			
				Exercice N clos le			
				30 09 2025			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2			
				Net 3			
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH	3 000	AI	3 000	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	19 179	AO	19 179	
		Constructions	AP	176 000	AQ	91 244	84 757
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	163 008	AU	125 449	37 560
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD	15	BE	15	
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	1 030	BI	1 030	
TOTAL (III)		BJ	362 233	BK	216 693	145 540	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	48 842	BY	48 842	
		Autres créances (3)	BZ	23 264	CA	23 264	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:..)	CD	106 375	CE	106 375	
Disponibilités		CF	39 223	CG	39 223		
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avances (3) *	CH	846	CI	846		
	TOTAL (III)	CJ	218 551	CK	218 551		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	580 784	1A	216 693	364 091	
Renvois: (1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes	CP	1 030	(3) Part à plus d'1 an :	CR	
Clause de réserve de propriété * :		Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

A.P

②

BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		2 WM		Néant ☐ *	
					Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : ..5.000..)			DA	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...			DB	
	Écarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	2 953
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3) * (dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	
	Autres réserves dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ			DG	158 090
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	49 543
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	215 586
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligatoires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	69 301
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs EI)			DV	504
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	28 258
	Dettes fiscales et sociales			DY	50 442
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	
	Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB
TOTAL (IV)			EC	148 505	
Écart de conversion passif *			ED		
TOTAL GENERAL (I à V)			EE	364 091	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2) dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
		- Écart de réévaluation libre		1D	
		- Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	97 048
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

A.P

⑤

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		2 WM				Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations consécutives à la réévaluation pratiquée au cours de l'exercice résultant d'une mise en équivalence	
				1		2	
						3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CZ		D8
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		KD	3 000	KE
CORPORELLES	Terrains				KG	19 179	KH
	Constructions	Sur sol propre (dont composants)	L9		KJ	172 610	KK
		Sur sol d'autrui (dont composants)	M1		KM		KN
		Installations gales, agencements, aménagements des constructions	M2		KP	3 390	KQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		dont composants M3		KS		KT
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	36 190	KW	
		Matériel de transport *		KY	81 636	KZ	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	43 623	LC	
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF	
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI
	Avances et acomptes				LK		LL
	TOTAL III				LN	356 629	LO
							LP
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G	
Autres participations				8U		8V	
Autres titres immobilisés				1P	15	1R	
Prêts et autres immobilisations financières				1T	1 030	1U	
TOTAL IV				LQ	1 045	LR	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	360 674	ØH	
						ØJ	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence	
				Par virement de poste à poste		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	
				1		2	
				3		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		DØ
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LW
CORPORELLES	Terrains				IP		LX
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA	172 610	MB
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions	IS		MG		MH
	Installations techniques, matériel et outillages industriels				IT		MJ
	Autres immobilisations corporelles	Installations gales, agencements, aménagements divers		IU		MM	
		Matériel de transport		IV		MP	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	
		Emballages récupérables et divers*		IX		MV	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ
	Avances et acomptes				NC		ND
	TOTAL III				IY	172 610	NH
							NI
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ	
Autres participations				IO		ØX	
Autres titres immobilisés				I1		2B	
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	
TOTAL IV				I3		NJ	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	172 610	ØL	
						ØM	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

A.P

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise		SARL 2 WM					Néant ☐ *	
Exercice N clos le		3 0 0 9 2 0 2 5						
CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) ⁽¹⁾		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5] ⁽⁵⁾	
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice ⁽⁴⁾		
				Montant des suppléments d'amortissement ⁽²⁾	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés ⁽³⁾			
		①	②	③	④	⑤	⑥	
1	Concessions, brevets et droits similaires							
2	Fonds commercial							
3	Terrains							
4	Constructions							
5	Installations techniques mat. et out. industriels							
6	Autres immobilisations corporelles							
7	Immobilisations en cours							
8	Participations							
9	Autres titres immobilisés							
10	TOTAUX							

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL	
1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE		
3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE		

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

A.P.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		2 WM				Néant ☐ *			
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	85 024	PN	4 028	PO		PQ	89 052
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV	1 514	PW	678	PX		PY	2 192
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD	24 036	QE	4 253	QF		QG	28 290
	Matériel de transport	QH	44 504	QI	16 327	QJ		QK	60 832
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	31 520	QM	4 808	QN		QO	36 328
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL II	QU	186 599	QV	30 094	QW		QX	216 693
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	186 599	ØP	30 094	ØQ		ØR	216 693
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS		REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais d'établissement		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD	
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
	Inst. gales, agenc., aménagements divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Installations techniques, matériel et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immob. corporelles	Inst. Gales, agenc. Et aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
	Emballages, récupérations et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL			NM			NO	
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *							
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

A.P

⑦

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		2 WM				Néant ☐ *	
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
		1	2	3	4		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX			
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6F	6G	6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
		- titres de participations	9U	9V	9W	9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A		
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF				
	- financières	UG	UH				
	- exceptionnelles	UJ	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^{ème} du CGI					10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

A.P

Provisions inscrites au bilan

Extension 1

Provisions pour hausse des prix

[illegible]

Provisions inscrites au bilan

Extension 2

Autres provisions réglementées

[illegible]

Extension 3

[illegible]

Provisions inscrites au bilan

2056

Extension 4

Autres provisions pour risques et charges

[illegible]

Provisions inscrites au bilan

Extension 6

Autres provisions pour dépréciation

[illegible]

AA

⑧

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		2 WM				Néant ☐ *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN			
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	1 030	UV	1 030	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	48 842		48 842					
	Créance représentative de titres (Provisions pour dépréciation antérieurement constituée*)		UO								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	22 261		22 261					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	368		368					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	635		635					
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC								
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR									
Charges constatées d'avance		VS	846		846						
TOTAUX		VT	73 983	VU	73 983	VV					
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine	VG								
		à plus d'1 an à l'origine	VH	69 301	17 843	51 457					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	28 258	28 258							
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	609	609							
État et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices	8E								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	6 717	6 717						
		Obligations cautionnées	VX								
		Autres impôts, taxes et assimilés	VQ								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	43 620	43 620							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	148 505	VZ	97 048	51 457					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques		VL	43 620			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	17 040							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

A.P

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		2 WM		Néant ☐ *		Exercice N clos le		
						3 0 0 9 2 5		
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA 49 543		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)			WB				
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD		Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles WE 24 655		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)			WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS) WG 4 472		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			RA		(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI) * RB)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)			WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis) XX		
	Amendes et pénalités			WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) * XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *					XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)					I7 20 557		
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI L7		K7		
	Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme			{		{ - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées au taux de 0 %	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			{		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions			
					WN			
					WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art.39-1-3 ^{ème} et 212 du CGI)		SU	Zone d'entreprises* (activité exonérée) SW		WQ	
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3		
				TOTAL I		WR 99 227		
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes *						WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)						WU		
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			{		{ - imposées aux taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées au taux de 0 %		
				{		{ - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure - imputées sur les déficits antérieurs		
						WP		
						WW		
						WB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					IB		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *					WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits net des actions et parts d'intérêts (			Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A		) XA		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					ZX		
	Mesures d'incitation	Déduction au titre des investissements et souscriptions réalisés outre-mer *					ZY	
Majoration d'amortissement *					XD			
Abattement sur le bénéfice et exonérations*		France Ruralités Revitalisation – (FRR) (44 quindecies A) *	HT	Entreprises nouvelles (art.44 sexies)	L2	J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5	XF
		ZFU – TE (art. 44 octies A)	ØV	S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies) *	PA	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies) *	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) *	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies) *	XC	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies) *	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)					XS			
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	(	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	YH	) XG		
		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies C)	YC			
		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies B)	YB	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies D)	YD			
		dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI	Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI			
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL					
		Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II		XH		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		{		Bénéfice (I moins II)	XI	99 227		
		{		Déficit (II moins I)			XJ	
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *					ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							XL	
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	99 227	XO		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

AA

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

2058A-SD

EXTENSION 2**DÉDUCTIONS DIVERSES**

Libellé

Montant

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS
NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		2 WM		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau n° 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis al. 1er du CGI, dotations de l'exercice					ZT
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotation de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
			YN		YO
TOTALUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			↓		↓
à reporter au tableau n° 2058-A-SD :			ligne WI		ligne WU
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice		Imputations	
		L1			
				Montant net à la fin de l'exercice	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

- (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent
- (2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

A.P

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET
RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		2 WM										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
					- Autres réserves	ZD	(22 625)						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	127 375		Dividendes	ZE	150 000						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF							
					Report à nouveau	ZG							
TOTAL I		ØF	127 375		(N.B : le total I doit être égal au total II)	TOTAL II	ZH	127 375					
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :					
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier		(	Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail		J7	)	YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS					
DÉTAIL DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT					
		- Locations, charges locatives et de copropriété		(	dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois		J8	)	XQ	25 550			
		- Personnel extérieur à l'entreprise							YU				
		- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	219 696			
		- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtage							YV				
	IMPÔTS ET TAXES	- Autres comptes		(	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		ES	)	ST	139 240			
		Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD							ZJ	384 486			
		- CFE et CVAE							YW	412			
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés		(	dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		ZS	)	9Z	8 060			
		Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052-SD							YX	8 472			
TVA	- Montant de la TVA collectée							YY	63 768				
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	21 993				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2024)*							ØB					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	%				
	- Numéro de centre agréé *	XP					- Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0	ZR					
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice *							RG					
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI *							RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %	JK	Plus-values à 0 %	JL					
				Plus-values à 19 %	JM	Imputations	JC						
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN	Plus-values à 0 %	JO						
				Plus-values à 19 %	JP	Imputations	JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale		JH		n° SIRET de la société mère du groupe	JJ							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2058C

A.P.

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		2 WM				Néant ☐ *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
1		2	3	4	5	6	
I - IMMOBILISATIONS *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
7		8	9	19%	15% ou 12,80%	0%	11
I - IMMOBILISATIONS *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - AUTRES ÉLÉMENTS	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
CAPRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 12 de la colonne 8)							
CAPRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 8)							
CAPRE C : autres plus-values taxable à 19 % (colonne 11)			(A)	(B) avec une ventilation par tranche		(C)	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application de l'article 208 C du CGI.

AP

2059A

Détermination des plus et moins-values

Extension 2

Plus-values, moins-values-Autres éléments : divers

[illegible]

AP

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		2 WM		Néant ☐ *					
		Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 %^❶ ou de 12,8 %^❷ ❶ Entreprises soumises à l'IS ❷ Entreprises soumises à l'IR Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ^❶ Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ^❶							
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU									
Origine		Moins-values à 12,8 %		Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %		Solde des moins-values à 12,8 %			
❶		❷		❸		❹			
Moins-values nettes N									
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)		N – 1							
		N – 2							
		N – 3							
		N – 4							
		N – 5							
		N – 6							
		N – 7							
		N – 8							
		N – 9							
		N – 10							
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *									
Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme		Imputations sur le résultat de l'exercice		Solde des moins-values à reporter (2 + 3 – 4 – 5)	
		À 19 % ou à 15 %		À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice		À 15 % ou 19 %			
❶		❷		❸		❹		❺	
Moins-values nettes N									
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)		N – 1							
		N – 2							
		N – 3							
		N – 4							
		N – 5							
		N – 6							
		N – 7							
		N – 8							
		N – 9							
		N – 10							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

AP

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) *

Désignation de l'entreprise		2 WM				Néant ☐ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
			Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} alinéas de l'article 39-1-5^{ème} du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve				Montant de la réserve à la clôture de l'exercice	
		Donnant lieu à complément d'impôt		ne donnant pas lieu à complément d'impôt			
①	②	③		④		⑤	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

AP

16

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2059-E-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise SARL 2 WM		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le	01/10/2024	et clos le	30/09/2025
Données en nombre de mois		12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	
- Dont apprentis		YF	
- Dont handicapés		YG	
Effectif affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	525 382	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	525 382	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	26	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	26	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	ON		
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	360 273	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	2 400	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	1	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	Og		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	362 674	
IV – Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 – total 3)	OG	162 733	
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF.	SA	162 733	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	EV	☒	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	525 382	Effectifs au sens de la CVAE *
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	HX	2	
Période de référence	GY	/ /	GZ
Date de cessation	HR	/ /	

(1) ATTENTION : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § Déclaration des effectifs

A.P.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 2025

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

1 1 (1)

Néant ☐

Exercice clos le	3 0 0 9 2 0 2 5	N° SIRET	4 9 4 8 2 5 6 2 3 0 0 0 1 5		
Dénomination de l'entreprise	2 WM				
Adresse (voie)	34 RUE HAUTE				
Code postal	3 0 2 1 0	Ville	FOURNES		
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	5000
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	
TOTAL DES LIGNES P1 + P2	P5	1.00	TOTAL DES LIGNES P3 + P4	P6	5000.00

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	SARL	Dénomination	MATWIN		
N° SIREN (si société établie en France)	8 2 0 1 0 6 8 7 0	% de détention	100.00	Nb de parts ou actions	5000
Adresse	N° 34	Voie	RUE HAUTE		
Code postal	30210	Commune	FOURNES	Pays	FR

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse	N°	Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse	N°	Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse	N°	Voie			
Code postal		Commune		Pays	

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)		Nom de famille		Prénom(s)	
Nom d'usage		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :	N°	Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Tire (2)		Nom de famille		Prénom(s)	
Nom d'usage		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :	N°	Voie			
Code postal		Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

AP

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G-SD 2025

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Formulaire obligatoire (art.38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

1 1 (1)

Néant ☐

Exercice clos le	3 0 0 9 2 0 2 5	N° SIRET	4 9 4 8 2 5 6 2 3 0 0 0 1 5
Dénomination de l'entreprise	2 WM		
Adresse (voie)	34 RUE HAUTE		
Code postal	3 0 2 1 0	Ville	FOURNES
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :		P5	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

A.P.

A. IDENTIFICATION DU DÉCLARANT	
Numéro SIREN / IDSP	494825623
Désignation du déclarant	2. NM 34. RUE HAUTE 30210 FOURNES 0612155338
Code activité NAF	4719B
Référence d'Obligation Fiscale TDFC	IS1
Référence d'Obligation Fiscale CVAE	CVAE1

Désignation du conseil	☐ Pas de conseil	
	☐ Comptable	SARL ACTIF REACTIF EXPERTISE COMPTABLE
	☐ Cabinet Conseil	
	☒ Expert - Comptable	

B. RÉGIME FISCAL	
Catégorie fiscale	BI
Régime fiscal	RN
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)	IS
Cession/cessation d'activité ou décès de l'exploitant	
Dépôt provisoire (ou pas) de la déclaration	NOR

C. PÉRIODES	
Date de début de l'exercice ou période N	01/10/2024
Date de clôture de l'exercice ou période N	30/09/2025
Durée de l'exercice ou période N	12
Date d'arrêt provisoire des comptes	
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	30/09/2024
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	12

D. MONNAIE	
Code monnaie	EUR

AP

Détail du bilan - Passif

Rubriques	01/10/2024	01/10/2023	Variation	
	30/09/2025	30/09/2024		
	12	12	Montant	%
Capital social ou individuel	5 000	5 000		0.00
10132 Capital amorti	5 000	5 000		0.00
Réserve légale	2 953	2 953		0.00
1061 Réserve légale	2 953		2 953	0.00
10611 Réserve légale proprement dite		2 953	(2 953)	-100.00
Autres réserves	158 090	180 715	(22 625)	-12.52
1068 Autres réserves	158 090		158 090	0.00
10688 Réserves diverses		180 715	(180 715)	-100.00
Résultat de l'exercice	49 543	127 375	(77 832)	-61.10
Capitaux propres	215 586	316 043	(100 457)	-31.79
Provisions pour risques et charges				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	69 301	86 341	(17 040)	-19.74
16421 Prêt 177 000 € Ech 1 256,74 €	60 743	72 415	(11 672)	-16.12
16424 PRET SANTANDER 00089268 - 21500,00 €	8 558	13 926	(5 369)	-38.55
Emprunts et dettes financières divers	504	1 116	(612)	-54.84
4551 C/C Andreu Patrick	204	816	(612)	-75.00
4552 C/C Andreu Mathilde	300	300		0.00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 258	44 747	(16 489)	-36.85
401CRÉDITEURS 401Créditeurs	1 133	43 038	(41 905)	-97.37
4081 Fournisseurs	27 125	1 709	25 416	1487.10
Dettes fiscales et sociales	50 442	137 053	(86 611)	-63.19
4386 Autres charges à payer	609	589	20	3.44
44521 TVA due UE biens 20	176		176	0.00
445511 TVA à décaisser en France	1 069	4 759	(3 690)	-77.54
445661 TVA déductible 20 débits	1 136		1 136	0.00
44587 Taxes sur le chiffre d'affaires sur fa	4 337	5 589	(1 253)	-22.41
4571 Associés - Dividendes à payer MATWIN	43 116	126 116	(83 000)	-65.81
Total des dettes & comptes de régularisation	148 505	269 257	(120 752)	(45)
Total général	364 091	585 300	(221 209)	-37.79

AP

2WM
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 34 rue Haute
30210 FOURNES
494 825 623 RCS Nîmes

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 19 Février 2026

Le 19 Février 2026 à 18h00, les associés se sont réunis au siège social, 34 rue Haute 30210 FOURNES, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance effectuée par lettre adressée le 03 Février 2026.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick ANDREU Gérant présent.

Le Président de séance constate que sont présents :

- La société MATWIN, SARL, au capital de 366 000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 820 106 870 au RCS Nîmes, ayant son siège social 34 rue Haute 30210 FOURNES détenteur de la pleine propriété de 5 000 parts, cinq mille parts, représentée par Monsieur Patrick ANDREU, Gérant ;

Total des parts des associés présents ou représentés : 5 000 parts détenues en pleine propriété sur les 5 000 parts composant le capital social.

Le Président de Séance constate que tous les associés sont présents ou représentés et que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- un exemplaire des statuts à jour ;
- les copies des lettres de convocation ;
- l'inventaire de l'actif et du passif de la Société au 30 Septembre 2025 ;
- les comptes annuels de l'exercice clos le 30 Septembre 2025 ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des projets de résolutions ;

Le Président déclare que tous les documents prescrits aux articles L 223-26 et R 223-18 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Le Président de Séance rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 Septembre 2025 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;

A.P.

- Pouvoir en vue des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société, des comptes annuels de l'exercice clos le 30 Septembre 2025 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 Septembre 2025 lesquels font apparaître un bénéfice de 49 542,97 euros.

En conséquence, elle donne quitus à la gérance pour l'exécution de son mandat au cours dudit exercice.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 49 542,97 euros de la manière suivante :

Origine

- **Résultat bénéficiaire de l'exercice : 49 542,97 euros.**

Affectation

Dividendes :

- **A titre de dividendes, soit 49 542,97 euros et 100 457,03 euros par prélèvement sur les autres réserves, soit 150 000 euros**

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement (en euros)
	Dividendes (en euros)	Autres revenus distribués (en euros)	
30/09/2024	150 000	0	0
30/09/2023	150 000	0	0
30/09/2022	150 000	0	0

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

A.P

TROISIEME RESOLUTION - MODIFICATION DE LA REMUNERATION DU GERANT

L'assemblée générale décide de fixer la rémunération nette du gérant à 2 083,34 € / par mois et ce, sur 12 mois à compter du 1^{er} octobre 2026 soit une base de 25 000 €/an. La société prend à sa charge les cotisations sociales obligatoires et facultatives.

Les frais de représentation, de voyage et de déplacement du gérant lui seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h00.



le gérant : M. Patrick ANDREU